



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 4 juillet 2016, les règlements suivant ont été adoptés :

- Règlement 2016-285 abrogeant le règlement 2012 209 décrétant une dépense de 1 002 766 \$ et un emprunt de 1 002 766 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de chaussée et d'éclairage sur la 4e avenue entre la 12e rue et la 16e rue.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 août 2016, suite à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau


Secrétaire-trésorier

Donné à Crabtree ce, 24 août 2016

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **24 août 2016** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **24 août 2016**

